

CONCOURS PHOTO

20 avril - 20 mai 2014



RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO

« Le papier imprimé à travers le temps »

Article 1 : Présentation du concours

SARL Imprimerie VILLIERE - ZA du juge Guérin - Route d'Annemasse - 74160 Beaumont, organise, à l'occasion de ses trente ans d'existence, un concours photo gratuit et sans obligation d'achat ou de commande, ayant pour but de mettre en scène le papier imprimé à travers le temps.

Article 2 : Sujet du concours

Le thème est « le papier imprimé à travers le temps ». Le candidat inscrit pourra laisser parler son âme d'artiste.

Les photos doivent obligatoirement être liées au thème.

Article 3 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux photographes amateurs ainsi qu'aux professionnels. Les personnes de la société Imprimerie VILLIERE et les membres du jury ne peuvent participer. Les participants mineurs devront être inscrits par l'intermédiaire de leur représentant légal.

Article 4 : Participants - Jury

Participants : Lors de son inscription, le candidat devra s'assurer que les informations concernant ses coordonnées seront exactes.

Le participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois et une seule photographie par participant sera admise.

Le non respect de ces règles entrainera la suppression de la candidature.

Le participant devra rédiger une phrase pour expliquer sa photographie, ainsi qu'une autre pour se présenter lui-même.

Jury : Le jury est composé de Mmes Anne-Sophie Villière et Isabelle Gacon, et de MM. Didier Villière et Ludovic Servera.

Article 5 : Caractéristiques techniques de la photographie

- Format 3000 x 2000 pixels minimum
- Couleurs ou noir et blanc
- Format JPEG
- Résolution 300 dpi

Le montage de plusieurs photographies est interdit.

Article 6 : Modalités d'envoi

L'envoi de la photographie et le dépôt de candidature devra être faite directement sur le site internet www.imprimerie-villiere.com/30. Toute candidature incomplète sera rejetée.



CONCOURS PHOTO

20 avril - 20 mai 2014



Article 7 : Déroulement

Le concours est ouvert à partir du 20/04/2014. Le candidat pourra déposer sa candidature et sa photographie, jusqu'au 20/05/2014 à minuit.

Le jury sélectionnera les 6 photographies les plus réussies en accordant un premier prix à l'œuvre la plus intéressante et un second prix ex aequo aux 5 œuvres restantes.

Le jury préviendra les 6 gagnants à partir du 25/05/2014

La remise des prix aura lieu lors de l'anniversaire de l'imprimerie VILLIERE, pendant la soirée du 12 juin 2014, permettant au candidat de se présenter et d'échanger avec le public, dans une ambiance conviviale.

Article 8 : Les prix

1^{er} prix (1 personne)

- Impression de la photo gagnante sur le poster en direct lors de l'inauguration.
- Un appareil photo
- Un lot de 50 posters avec en plus 50 dépliant cartes postales, avec les photos gagnantes

Le tout d'une valeur de 850 €

2^{ème} prix ex aequo (pour 5 personnes)

- Un Livre « Vu du ciel »
- Un lot de 50 dépliant cartes postales, avec les photos gagnantes
- Un chèque de 50 €

Le tout d'une valeur de 245 €

Article 9 : Publication des résultats

L'identité des six finalistes sera dévoilée sur le site internet www.imprimerie-villiere.com, ainsi que sur les supports de communication associés à l'évènement.

Article 10 : Droit d'auteur

Chaque candidat déclare être l'auteur de la photographie qu'il soumet au jury au sens des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle, et ce faisant, il cède gratuitement son droit de reproduction et son droit de représentation à l'imprimerie VILLIERE, dans la limite d'une utilisation liée à la promotion et à l'information du public sur l'anniversaire de l'imprimerie VILLIERE, le présent concours et ses suites.

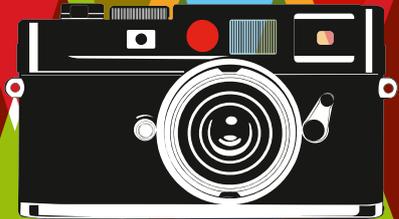
L'auteur, en participant au présent concours, garantit à l'imprimerie VILLIERE que son œuvre est libre de tout droit de tiers, et la garantie contre toute action de tiers. A ce titre il déclare avoir obtenu toutes autorisations nécessaires à la publication de son œuvre (y compris au titre du droit personnel à l'image).

Article 11

La participation au concours entraîne l'acceptation intégrale du présent règlement.

Article 12

Le participant consent - dans le cas où son œuvre ne serait pas primée - à ce que l'imprimerie VILLIERE la présente dans une sélection des meilleures photos sous forme de galerie de photo à l'occasion de l'anniversaire de l'imprimerie VILLIERE.



CONCOURS PHOTO

20 avril - 20 mai 2014



Article 13

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement de reporter de modifier ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 14 : Fichier CNIL

Le présent fichier est déclaré à la CNIL sous le n° 1758303. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à :

Imprimerie Villière,
ZA du Juge GUERIN
74160 BEAUMONT
Service VILLIERE PRINT
Tél. 04 50 04 46 86
Fax : 04 50 04 47 87